ART. PREMIER N° CD72

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1402)

Retiré

AMENDEMENT

Nº CD72

présenté par M. Garot, M. Bouillon et Mme Vainqueur-Christophe

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

« 7° Formation et appui aux actions de formation et structuration des métiers de la biodiversité et des services écologiques. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'actuelle Agence Française pour la Biodiversité assure la sensibilisation à la protection de la biodiversité via la formation du plus grand nombre, et structure les filières de métiers liés à la biodiversité et aux services écosystémiques.

Cet amendement vise donc à faire figurer cette mission parmi les missions du nouvel établissement AFB-ONCFS.

Cet amendement fait suite à l'audition par la Commission du Développement durable et l'Aménagement du territoire, des associations de protection de la nature.